

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY, LE 17 AOUT 2022,



Yves TERLAT
MAIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**

N°400/2022

ARRETE D'INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Yves TERLAT, Maire d'Annay,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les Articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par l'entreprise CLEAN SERVICE de Lens chargée de travaux d'entretien de l'école Juliette Wantiez sise rue Lefort et Vicaine à Annay,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

ARTICLE 1ER :

Le jeudi 18 août 2022, de 8h00 à 12h00, le stationnement et la circulation seront interdits sur le haut de la rue Lefort et Vicaine depuis l'angle de la rue Emery Bulcourt jusqu'à l'angle de la rue Louis Morel,

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques communaux,

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Monsieur l'adjoint au Directeur du Service Technique Municipal,

Madame la Capitaine du Commissariat de Carvin,
Monsieur le Directeur de l'entreprise en charge des travaux,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Pour le faire empêché,
Yvonne SOLTYS,
Conseillère Déléguée*

Yves TERLAT
Maire d'ANNAY

